



## Projet européen « Freude am Fluss »

*Mieux vivre au bord du fleuve*

# Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux-Cher

## Résultats de la démarche de concertation mise en œuvre sur le val de Bréhémont au cours de l'année 2007

Janvier 2008

[www.freudeamfluss.eu](http://www.freudeamfluss.eu)

[www.jointplanning.eu](http://www.jointplanning.eu)



*Cette action a bénéficié du soutien financier de l'Etablissement Public Loire, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Union européenne et de l'assistance technique d'Asconit consultants*

## **SOMMAIRE**

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Contexte.....</b>	<b>4</b>
1.1 Le val de Bréhémont.....	4
1.2 Le projet européen <i>Freude am Fluss</i> .....	5
1.3 La démarche de planification concertée .....	5
<b>2 Vision partagée de la gestion du risque d'inondation dans le val de Bréhémont.....</b>	<b>7</b>
2.1 Des finalités à concrétiser à travers une stratégie commune .....	7
2.2 Un contexte à prendre en compte.....	8
<b>3 Une stratégie déclinée sur trois axes.....</b>	<b>10</b>
3.1 Trois axes en interaction... ..	10
3.2 ... à décliner en objectifs et actions .....	11
3.3 Un processus en deux temps .....	12
<b>4 Axe Gouvernance locale et pilotage de la stratégie .....</b>	<b>12</b>
4.1 Rappel des objectifs généraux.....	12
4.2 Points d'attention et recommandations.....	12
4.3 Objectifs opérationnels et actions à court terme .....	13
<b>5 Axe Hydraulique, système de protection du val et gestion du lit endigué.....</b>	<b>15</b>
5.1 Rappel des objectifs généraux.....	15
5.2 Points d'attention et recommandations.....	15
5.3 Objectifs opérationnels et actions à court terme .....	15
<b>6 Axe Développement durable, culture du risque et gestion de crise.....</b>	<b>16</b>
6.1 Rappel des objectifs généraux.....	16
6.2 Points d'attention et recommandations.....	16
6.3 Les objectifs opérationnels et les actions à court terme .....	17
<b>Annexes .....</b>	<b>22</b>
Annexe 1 : Personnes et organismes ayant participé à la démarche.....	23
Annexe 2 : Informations sur les actions en cours ou projetées .....	25
Annexe 3 : Positionnement des principaux participants à la démarche.....	30
Annexe 4 : Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 (Plan Loire III) .....	34
Annexe 5 : Présentation sommaire des scénarios hydrauliques proposés et testés .....	35

## **Préambule**

---

Dans le cadre du projet européen *Freude am Fluss* et à l'initiative de l'Etablissement Public Loire, les représentants de plusieurs organismes concernés par l'aménagement du val de Bréhémont et les inondations de la Loire (voir l'encadré ci-dessous) se sont réunis entre les mois de mars et d'octobre 2007, pour réfléchir et échanger sur les modalités de gestion du risque d'inondation sur ce territoire.

Le présent document reprend les éléments de stratégie et d'un plan d'action qui ont été proposés par ce groupe. Ceux-ci doivent être validés par les instances de décision de ces organismes, puis approfondis pour aboutir à une stratégie véritablement opérationnelle.

Cette stratégie, portée et développée par les organismes qui ont contribué à son élaboration, doit permettre aux collectivités locales et aux acteurs de ce territoire :

- De mettre en œuvre, de façon coordonnée, des actions qui contribueront à la maîtrise du risque d'inondation et à un développement durable du Val ;
- De mobiliser à cet effet, les appuis politiques, techniques et financiers des acteurs institutionnels concernés aux échelles départementale, régionale et de bassin (Plan Loire 2007-2013, en particulier) ;
- Enfin, et c'est un aspect essentiel, de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble de la population du Val (habitants, entreprises, associations...).

Après avoir présenté le contexte et la démarche réalisée, ce document développe les éléments essentiels de la stratégie : la vision commune et la finalité du projet ; le contexte stratégique ; les grandes lignes de la stratégie et du plan d'action à moyen-terme ; les modalités de lancement du projet à court-terme.

### **Les organismes ayant participé à la démarche**

**Les services de l'Etat :**

Préfecture d'Indre-et-Loire, DIREN Centre, DDE d'Indre-et-Loire, Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

**Les collectivités et leurs établissements publics :**

Conseil Général d'Indre-et-Loire, Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, SICALA d'Indre-et-Loire, Etablissement Public Loire, Communes de Berthenay, Bréhémont, La Chapelle-aux-Naux, Lignéres-de-Touraine, Restigné, Rigny-Ussé, Cinq-Mars-la-Pile, Chouzé et Azay-le-Rideau, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

**Les associations et chambres consulaires :**

Association des communes riveraines de la Loire, Association des riverains "Levés = le danger!", Centre Européen de Prévention des Inondations (CEPRI), Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, Lycée Agricole de Fondettes.

# 1 Contexte

## 1.1 Le val de Bréhémont

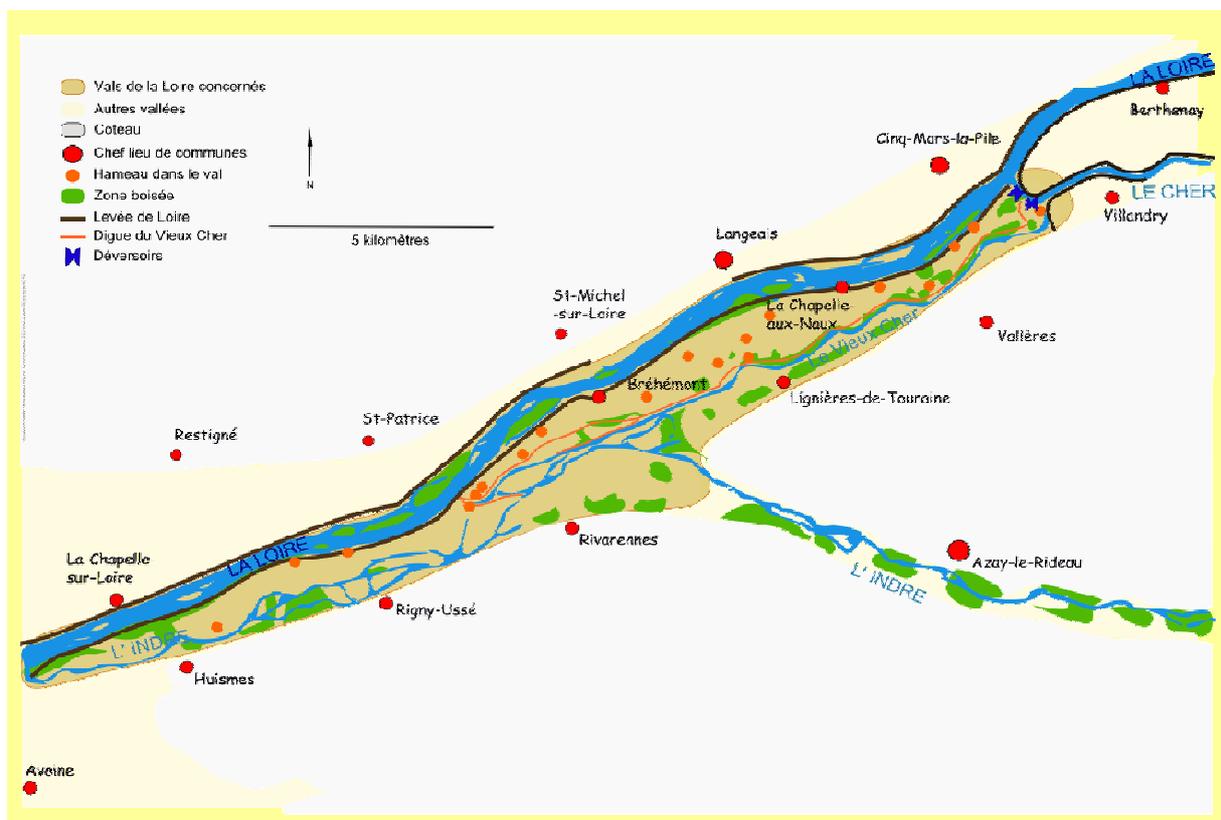
Le val de Loire situé à l'aval de Tours, sur la rive de la Loire entre le vieux Cher et les confluences du Cher et de l'Indre est communément dénommé « Val de Bréhémont ».

Ce secteur constitue l'un des territoires de la Loire moyenne les plus exposés aux inondations. En situation de crue, le fonctionnement hydraulique de cette zone, entourée de rivières et entièrement endigué, est particulièrement complexe.

Une crue cinquantennale de la Loire, qui a chaque année 2% de chance de se produire, inonde la partie aval du val par remous de la Loire dans le vieux Cher et la basse vallée de l'Indre. En cas de crue centennale (qui a chaque année 1% de chance de se produire) l'ensemble du val serait inondé, compte-tenu du fonctionnement du déversoir du Vieux-Cher et des surverses au dessus des levées du Vieux-Cher.

Même si ce territoire est situé en périphérie de l'agglomération tourangelle et ne compte pas de commune importante, environ 1 300 personnes, 600 logements et une trentaine d'entreprises sont exposés aux risques d'inondation<sup>1</sup>.

Toutefois, ce territoire est d'abord un lieu où il fait bon vivre de par la beauté des paysages et des sites, la richesse du patrimoine historique, la convivialité des relations sociales... Préserver et développer cette qualité de vie et mieux prévenir le risque d'inondation sont deux buts qui, loin d'être contradictoires, peuvent être recherchés de façon conjointe.



<sup>1</sup> Source : Travaux de l'Equipe Pluridisciplinaire publiés en 2000.

## **1.2 Le projet européen *Freude am Fluss***

Depuis près de trente ans, les villes et les territoires ruraux européens situés en bord de fleuve se sont développés sans réelle prise en compte du risque d'inondation. Ainsi, les crues peuvent aujourd'hui provoquer des dommages très lourds à supporter. Pour retrouver un niveau de sécurité satisfaisant, il s'avère nécessaire de « savoir mieux vivre avec les crues » (pour reprendre un objectif du SDAGE Loire Bretagne), de concevoir des modalités d'aménagement différentes, comme celles qui font la part de l'eau, et de privilégier plus globalement une gestion du fleuve et de son lit plus intégrée.

Cette nouvelle approche et les modes d'action qu'elle implique peuvent toutefois se heurter à de fortes réticences locales. Ainsi, les mesures qui permettent l'étalement des eaux au droit du lit mineur génèrent de nouvelles contraintes sur la gestion et l'aménagement des espaces riverains.

C'est dans le but de concevoir et de mettre en œuvre de tels projets sur le Rhin et la Loire moyenne, qu'a été lancé le projet européen Interreg IIIB *Freude am Fluss* (littéralement *la joie au bord du fleuve*, et traduit par *Mieux vivre au bord du fleuve*). Ce projet réunit des représentants des autorités nationales, régionales et locales, françaises, néerlandaises et allemandes, ainsi que des universitaires et des experts scientifiques et techniques des trois pays. Lancé début juillet 2003, il doit se terminer en juin 2008.

En France, l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Communauté d'Agglomération de Nevers sont les partenaires officiels du projet. En outre, de nombreux élus et techniciens de collectivités locales ont participé aux différents échanges et manifestations organisés dans ce cadre.

Pour plus d'informations, voir le site Internet du projet : [www.freudeamfluss.fr](http://www.freudeamfluss.fr)

## **1.3 La démarche de planification concertée**

Le projet *Freude am Fluss* comporte la mise au point et l'expérimentation d'un ensemble de méthodes favorisant l'implication des parties-prenantes<sup>2</sup> dans l'élaboration de projets de prévention des inondations : la *Joint Planning Approach* (JPA), que l'on peut traduire en français par *Démarche de planification concertée* (DPC). La conception de cette démarche s'appuie sur de nombreuses expériences et recherches françaises et européennes dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des cours d'eau et des espaces rivulaires, ainsi que sur les échanges entre les différents partenaires du projet.

Cette *Démarche de planification concertée* (DPC) a été développée et expérimentée sur la Val de Bréhémont et a permis d'élaborer cette stratégie.

Avec le soutien financier de l'Union Européenne, l'EP Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont mandaté le bureau d'études Asconit Consultants pour animer la démarche et apporter son soutien dans l'élaboration des différents documents produits. L'EP Loire a notamment participé au financement d'une thèse en géographie réalisée par Nicolas Doussin dans le cadre d'une convention CIFRE (*Convention Industrielle de Formation par la Recherche*) entre le laboratoire *Mobilités, Réseaux, Transports et Environnement* de l'Université de Cergy Pontoise et Asconit Consultants.

---

<sup>2</sup> Tout acteur concerné par les causes, les effets ou les solutions du problème (ici l'aménagement d'un val et la prévention des inondations).



**Réunion des partenaires de la DPC à Bréhémont**

La démarche menée sur le val de Bréhémont a respecté les grands principes et les étapes de la DPC en les adaptant à la situation locale et sans suivre un parcours linéaire, en conformité à l'esprit même de cette méthode. Elle a reposé en premier lieu sur l'écoute mutuelle et attentive des projets et aspirations liées à la prévention des inondations, portés par les différents acteurs du territoire.

**Les étapes de la démarche de planification concertée**

Les étapes de la DPC	La démarche mis en œuvre sur le Val de Bréhémont	
	Modalités	Dates
Etape 0 : Préparation de la mise en œuvre de la DPC	Etude de l'élaboration de la <i>Charte de Développement Durable en Val de Loire</i> . Entretiens avec les acteurs concernés  Concertation entre l'EP Loire, les services de l'Etat et l' <i>Association des Communes Riveraines de la Loire en Indre et Loire</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2006  octobre 2006 à février 2007
Etape 1 : Apprentissage mutuel	Présentations mutuelles des organismes impliqués et de leurs attentes  Présentation par chacun de ses missions et objectifs, résultats, difficultés identifiées... Interventions préparées avec l'animateur	2 mars 2007  25 avril 2007 et jours précédents 29 mai 2007
Etape 2 : Création d'une vision partagée	Au fil des échanges et de façon informelle, puis proposition d'une formulation par l'animateur	Validation le 5 septembre 2007
Etape 3 : Etablissement des règles et des dispositifs institutionnels	Travail en atelier « Gouvernance et pilotage » Puis, poursuite de la réflexion, demande de prise de position des participants via un questionnaire et validation	11 juillet 2007 octobre 2007 25 octobre 2007
Etape 4 : Exploration concertée des options ou alternatives	Atelier « Développement durable, culture du risque et gestion de la crise »  Atelier « Entretien du lit, système de protection et gestion de crise »	28 juin 2007  5 juillet 2007, puis 2 réunions
Etape 5 : Elaboration du projet et prise de décision concertées	Discussions en plénière et passage d'un questionnaire à l'ensemble des participants Validation	5 septembre 2007 octobre 2007 25 octobre 2007
Etape 6 : Préparation et suivi de la mise en œuvre du projet	Organisation de la préparation et du suivi de la démarche	25 octobre 2007

## 2 Vision partagée de la gestion du risque d'inondation dans le val de Bréhémont

---

Aménager et développer un territoire avec une approche innovante ne peut se faire sans une vision partagée de la situation actuelle, de ce que les acteurs concernés souhaitent pour ce territoire et de ce qu'ils veulent faire pour concrétiser ces souhaits. La démarche mise en œuvre s'est d'abord appliquée à produire une telle vision.

### 2.1 Des finalités à concrétiser à travers une stratégie commune

Les participants à la *Démarche de Planification Concertée* sont attachés à la qualité de vie du Val de Bréhémont et à la richesse de son patrimoine sous toutes ses formes.

Ils sont conscients de son caractère inondable ; mais, ils veulent faire un atout de cette situation, plutôt que de la nier ou de chercher à y répondre par des solutions inadaptées. En particulier, ils ne mettent pas en cause le principe des déversoirs, mais souhaitent limiter la fréquence et l'impact local de leur fonctionnement à ce qui est justifié.

Ils s'accordent sur la nécessité d'articuler gestion du risque d'inondation et développement durable du val ; pour cela, ils ont élaboré et souhaitent mettre en œuvre une stratégie dans laquelle :

- le risque d'inondation est pris en compte dans les actions d'aménagement et de développement du val, et la culture du risque est développée ;
- la gestion du risque est mise en œuvre de façon à favoriser un développement durable du val, et elle prend en compte l'impact des actions locales à l'amont et à l'aval ;
- les acteurs concernés par ce territoire mutualisent leurs moyens et agissent de façon concertée, en s'inscrivant dans les démarches menées à une échelle plus large (en particulier, stratégie Loire moyenne).

Une telle stratégie nécessite l'implication de l'ensemble des habitants, des acteurs économiques et des organisations sociales. En effet, pour bien vivre au bord du fleuve et renforcer la sécurité collective face aux crues, chacun doit évoluer dans sa vision des choses, ses comportements et sa façon d'agir (aménagement de sa maison ou de son entreprise, par exemple). Toutefois, il appartient aux collectivités locales et aux organismes publics de prendre des initiatives et de montrer l'exemple.

Au-delà de la situation locale, il s'agit à travers cette stratégie de mettre en place un dispositif qui peut faire du val de Bréhémont et de la *Démarche de Planification Concertée*, un modèle de mise en œuvre à l'échelle d'un val du *Plan global de gestion du risque d'inondation en Loire moyenne*.

## **2.2 Un contexte à prendre en compte**

Il y a aujourd'hui sur la Loire, et plus spécifiquement sur le Val de Bréhémont, un contexte favorable au développement d'un tel projet.

Au chapitre **des atouts**, on peut, entre autres, relever les points suivants :

- Même si ce territoire présente une grande complexité hydraulique et des interdépendances fortes avec l'amont et l'aval, c'est une bonne échelle de planification et d'action,
- Depuis une dizaine d'années, plusieurs actions et démarches ont déjà été mises en œuvre ou sont en projet (voir annexe 3 : Actions présentées par les participants à la démarche),
- A travers ces démarches, la réflexion sur le risque d'inondation et sa prévention a mûri, permettant de passer d'une attitude d'évitement ou de déni à une approche plus positive et constructive de cette question. Ainsi, l'une des Communautés de Communes (celle du Pays d'Azay-le-Rideau) a acquis la compétence hydraulique.

Toutefois, la stratégie à mettre en œuvre doit permettre de surmonter **un certain nombre de difficultés et de contraintes**, tant au niveau du développement et de l'aménagement du territoire que de l'organisation de l'action.

### **Concernant le développement et l'aménagement du territoire :**

- Les contraintes liées à l'inondabilité, traduites dans le PPRI, font que l'urbanisme et l'aménagement de plusieurs communes est fortement contraint. Aussi, il est nécessaire de réfléchir à la dynamique du territoire, en particulier démographique. En effet ce territoire est apprécié, tant des résidents que des touristes, parce qu'il est habité et entretenu et que l'on y découvre une culture locale vivante.
- Le maintien de l'agriculture sur ce territoire, en particulier de l'élevage en zone inondable qui a une fonction d'entretien, est problématique. L'activité agricole en vallée inondable a des contraintes spécifiques (destruction de récoltes, déplacement des animaux, sites d'exploitations contraints par le PPR). Plus largement, la rentabilité de l'élevage extensif n'est pas assurée sans aides ; sur l'ensemble du lit endigué de la Loire, il ne reste que 6 ou 7 éleveurs !
- Certaines recherches de revenus alternatifs, tels que le développement des peupleraies, se font au détriment de la qualité et de l'ouverture des paysages et du bon fonctionnement hydraulique des vals.

### **Au niveau de l'organisation de l'action**, les contraintes suivantes ont été identifiées :

- Pour agir dans le sens de la prévention des inondations et d'un développement durable, à ce jour, les compétences ne sont pas toujours bien établies. Se posent, en particulier, des questions sur la propriété de parcelles et d'ouvrages sur lesquels il serait souhaitable d'intervenir. Ainsi, le fait que la plupart des îles appartiennent à des propriétaires privés rend plus difficile les opérations d'entretien. Il est donc nécessaire de clarifier les compétences et les responsabilités de chacun : Etat, collectivités, citoyens...
- Nombre de projets identifiés ont un caractère transversal qui dépasse les compétences propres de chaque institution, or le niveau de communication, d'échange et de coordination entre les acteurs n'est à ce jour pas suffisant pour assurer la cohérence et la continuité de l'action : échanges entre élus, circulation de l'information, amélioration de la communication Etat et collectivités locales (l'Etat doit pouvoir comprendre les difficultés et interrogations des communes), dialogue avec les habitants...

## **Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

---

- Les communes du Val appartiennent à quatre intercommunalités ; dans trois d'entre elles, la plupart des communes ne sont pas directement concernées par le risque d'inondation et ne sont pas conscientes du fait qu'elles subiraient les impacts indirects d'une inondation majeure.
- Enfin, le manque de moyens humains et financiers est fortement ressenti.

Pour valoriser ces atouts et surmonter ces difficultés, **plusieurs opportunités** sont aujourd'hui **à saisir** :

- Plusieurs organismes concernés par l'aménagement et le développement de ce territoire sont mobilisées sur la problématique des inondations et sont prêts à s'impliquer dans la démarche d'ensemble élaborée à travers la Démarche de Planification Concertée. Ils ont exprimé des attentes communes pour ce territoire inondable et élaboré conjointement des propositions.
- Au niveau du bassin, la mise en place du Plan Loire Grandeur Nature III va permettre de mobiliser de nouveaux moyens techniques et financiers (voir annexe 4).

Cependant, **des menaces réelles de démotivation et d'échec** de la démarche existent si :

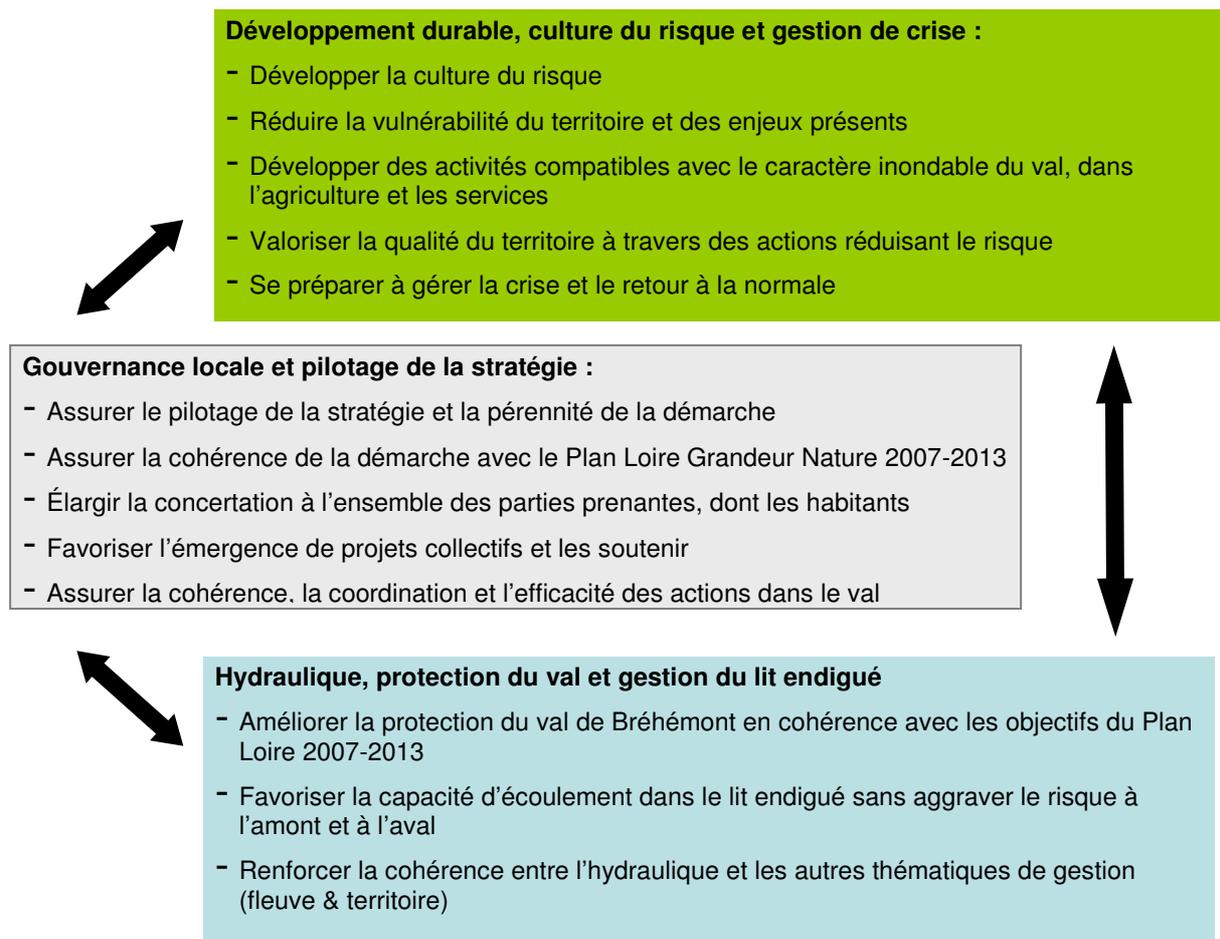
- La clarification des rôles entre les différentes instances porteuses du Plan Loire Grandeur Nature III ne se fait pas ou laisse des missions orphelines ;
- Les moyens techniques et financiers attendus ne sont pas au rendez-vous.

La stratégie proposée vise à répondre au mieux à tous les éléments positifs ou contraignants du contexte local et régional.

## 3 Une stratégie déclinée sur trois axes

### 3.1 Trois axes en interaction...

Porteuse de la vision commune présentée ci-dessus (promouvoir de façon coordonnée un aménagement et un développement durable du val inondable), la stratégie proposée se décline sur trois axes renvoyant à des domaines d'action spécifiques. Sur chacun de ces axes, les participants à la DPC ont défini, de façon consensuelle, des objectifs généraux :



**Figure 2 : Objectifs généraux et axes de la stratégie**

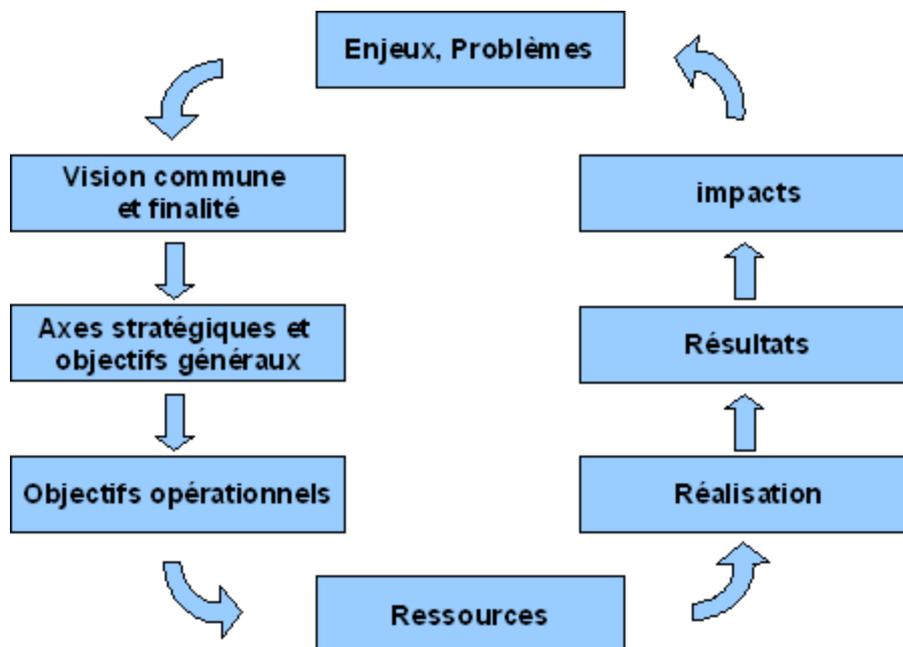
Toutefois, il ne s'agit pas de développer sur chacun de ces axes une approche sectorielle, ce qui ne répondrait pas pleinement aux enjeux du territoire, mais d'agir de façon très intégrée et articulée. Ceci doit se traduire dans la définition des objectifs opérationnels, ainsi que dans le choix des actions et surtout dans les modalités de leur mise en œuvre.

### 3.2 ... à décliner en objectifs et actions

L'élaboration d'une stratégie d'ensemble cohérente et opérationnelle<sup>3</sup> suppose que :

- Des objectifs généraux traduisant la vision commune et la finalité de la stratégie soient définis ;
- Sur les trois axes, les objectifs généraux soient déclinés en objectifs opérationnels, ce qui veut dire entre autres évaluables ;
- Les objectifs opérationnels soient à leur tour déclinés en actions contribuant à leur mise en œuvre ;
- Ces actions soient clairement définies et conçues pour répondre au mieux aux différents objectifs, elles doivent pouvoir être évaluées en fin de programme.

C'est ce qu'illustre le schéma ci-dessous<sup>4</sup> :



**Figure 3 : Schéma d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie**

Des contradictions entre différents objectifs, ou des objectifs et des actions risquent d'apparaître, il est alors important de les traiter. A contrario, il est souhaitable qu'un objectif opérationnel ou une action réponde à plusieurs objectifs généraux.

Les participants à la *Démarche de Planification Concertée* considèrent que ce travail doit être fait de façon systématique lorsque le dispositif de « Gouvernance locale et pilotage de la stratégie ». En effet, il appartiendra aux organismes qui participent à ce dispositif de définir précisément ce qu'ils souhaitent faire et comment. A ceci, il faut ajouter qu'il

<sup>3</sup> « La stratégie consiste à déterminer les objectifs et les buts fondamentaux à long terme d'une organisation, puis à choisir les modes d'action et d'allocation des ressources qui permettront d'atteindre ces buts et objectifs ». Source : Eureval-C3E, Edater (2005) « *Evaluation du Plan Loire : rapport final* » Agence de l'Eau Loire Bretagne, Orléans, p 55.

<sup>4</sup> Source : Asconit Consultant (2007) d'après Eureval-C3E, Edater (2005) : « *Evaluation du Plan Loire : rapport final* » Agence de l'Eau Loire Bretagne, Orléans.

est préférable que cette stratégie soit construite avec les équipes municipales résultant des élections de mars 2008.

Cependant, pour favoriser l'émergence de ce dispositif et entretenir, voire renforcer, la mobilisation locale, les participants à la Démarche de Planification Concertée se sont accordés sur une stratégie et un plan d'action à court terme.

### **3.3 Un processus en deux temps**

Ainsi, la stratégie sera élaborée et mise en œuvre en deux temps :

- Un plan d'action à court terme, avec des objectifs à atteindre au cours de l'année 2008 est défini dans ce document ;
- La stratégie complète sera élaborée dans le courant de l'année 2008.

L'**horizon de mise en œuvre de cette stratégie** est adossé au *Plan Loire Grandeur Nature – Volet III*, c'est l'année **2013**.

## **4 Axe Gouvernance locale et pilotage de la stratégie**

---

### **4.1 Rappel des objectifs généraux**

- 1- Assurer le pilotage de la stratégie et la pérennité de la démarche
- 2- Assurer la cohérence de la démarche avec le *Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013*
- 3- Elargir la concertation à l'ensemble des parties prenantes, dont les habitants
- 4- Favoriser l'émergence de projets collectifs et les soutenir
- 5- Assurer la cohérence, la coordination et l'efficacité des actions sur le val

### **4.2 Points d'attention et recommandations**

Les participants à la *Démarche de Planification Concertée* souhaitent que **le pilotage de la démarche soit assuré par un regroupement des quatre intercommunalités concernées** : Pays d'Azay-Le-Rideau, Confluence, Pays de Bourgueil, Touraine Nord Ouest). Déjà plus mobilisée, couvrant la plus grande part du territoire inondable, disposant de la compétence hydraulique et d'un personnel compétent, la **Communauté de Communes du Pays d'Azay Le Rideau** joue, légitimement, **un rôle de pionnière**.

Ce regroupement d'intercommunalités assurerait la maîtrise d'ouvrage de la démarche, tout en mettant en place **un dispositif de concertation élargi** (acteurs départementaux, régionaux et de bassin, organismes professionnels et associations).

Cette mission doit être précisée chaque année, avec un engagement technique et financier des partenaires pour contribuer à la mise en œuvre des actions.

L'Etat intervenant sur le système de protection contre les crues dans un cadre du Plan Loire Grandeur Nature, il conviendrait de l'associer, mais pas de l'intégrer, à la gouvernance locale qui aurait plutôt vocation à **faire émerger les projets des acteurs locaux en assurant le lien avec l'action de l'Etat**.

En effet, le Plan Loire Grandeur Nature obéit quant à lui à une gouvernance de niveau interrégional, pilotée par le préfet coordonnateur de bassin. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Loire, il est indispensable que les acteurs locaux aient à leur disposition un interlocuteur clairement identifié, **un référent, pour assurer une bonne articulation entre le niveau bassin et le niveau local.**

Plus largement, il est souhaitable de mettre en place **un processus permettant aux habitants des Vals de prendre leur part de responsabilité et de devenir acteurs de cette stratégie.**

L'**information-sensibilisation de la population** est un élément-clé de la stratégie. D'une part, elle doit être **une dimension constituante de toutes les actions** qui seront menées. D'autre part, il est souhaitable de mettre en œuvre **une politique de communication cohérente** à l'échelle des vals et en lien avec la communication au niveau du bassin, et de mener **des actions de sensibilisation spécifiques**. Chaque organisme qui communique doit prendre en compte le fait qu'il n'est pas le seul à le faire et que l'information qu'il délivre n'arrive pas sur un terrain vierge...

Il est important d'**identifier les possibilités de financements conjoints sur le long terme**. Le Plan Loire volet III sera l'une des sources majeures de financement des actions ; il est souhaitable de connaître plus clairement ses modalités d'intervention. Ceci étant mieux cerné, dans la sélection et la définition des actions, il est nécessaire de **bien apprécier ce qui pourra être réalisé à l'horizon 2013** et de ne pas faire d'annonce sur des objectifs sur lesquels on n'a pas, à ce stade, suffisamment de garantie.

Une des fonctions majeures du dispositif de pilotage sera d'**assurer la continuité de l'action** :

- lorsqu'il y a renouvellement des équipes au sein des collectivités territoriales,
- lorsqu'il y a des changements au sein des structures des partenaires traditionnels, tels les services de l'Etat : mutations, évolution des compétences, etc,
- lorsque certains organismes interviennent ponctuellement (bureaux d'études, par exemple).

## **4.3 Objectifs opérationnels et actions à court terme**

### **4.3.1 Mettre en place le dispositif de pilotage de la démarche**

Il y a là une sorte de flambeau à transmettre entre les élus qui ont participé à cette démarche et ceux qui vont poursuivre l'histoire après les élections de mars 2008.

A court-terme, les actions à mener sont les suivantes :

- Obtenir l'assentiment des intercommunalités concernées, et pour cela sensibiliser les (nouveaux) élus ;
- Préciser les termes de ce pilotage : coûts financiers et humains, partenariat et moyens mobilisables ;
- Préciser l'articulation avec le Plan Loire volet III et l'action de ses promoteurs (Etat, EP Loire, Région Centre). En particulier, prendre en compte le fait que l'EP Loire est prêt à être pilote sur deux missions : le plan d'action de la réduction de la vulnérabilité des vals ; le co-pilotage technique, avec Etat, de la concertation avec les acteurs locaux pour la sécurisation des digues ;
- Traiter la question des capacités d'intervenir pour les structures intercommunales n'ayant pas la compétence hydraulique : prise en compte dans le cadre de la compétence aménagement ou autre. L'Association des Maires d'Indre-et-Loire sera consultée à cet effet.

#### **4.3.2 Permettre un élargissement de la concertation à travers une campagne d'information.**

Cet objectif opérationnel est jugé très important. A court-terme, cet aspect est traité dans le cadre des actions d'informations suivantes :

- Réunion publique le 10 décembre 2007 ;
- Démarche engagée avec le Lycée Agricole des Fondettes ou le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine (voir axe développement durable) ;
- Restitution du travail sur les scénarios et leurs impacts (voir axe hydraulique).

De plus, les actions en cours sur les vals, telles que les travaux d'entretien du lit sur Bréhémont, doivent être mises en lien avec la Démarche de Planification Concertée et la stratégie en cours d'élaboration.

#### **4.3.3 Elaborer la stratégie à moyen terme (2009-2013)**

Structurée selon les modalités précisées au chapitre 3, la stratégie doit, en particulier, permettre de répondre aux questions suivantes<sup>5</sup> :

- Quels sont les objectifs de l'action collective sur ce territoire ? En particulier, comment veut-on faire passer l'eau en période de crue ?
- Quelle est la légitimité des acteurs pour intervenir sur tel ou tel aspect, telle ou telle action ?
- Quels sont les moyens humains et financiers que l'on met en place ?
- Quelles sont les procédures d'évaluation de l'action collective ? Les indicateurs que l'on se donne pour apprécier sa réussite ? La mise en œuvre de cette stratégie va s'étaler sur 5 ans, voire plus, il faudra vérifier régulièrement que le cap est maintenu et que tout le monde reste d'accord.

De plus, il est nécessaire de bien faire le lien entre la stratégie en construction et les autres plans et programmes qui concernent le territoire (politiques du Conseil Général, Charte du PNR, Pays, etc.). Ce lien ne doit pas se faire seulement au niveau des actions et des moyens, mais aussi des objectifs.

---

<sup>5</sup> Voir aussi le rapport : « *Intervision Loire 2004 : Expertise européenne de la stratégie globale de réduction du risque d'inondation en Loire Moyenne - Compte rendu de la semaine de visite de la Loire moyenne effectuée du 18 au 22 octobre 2004* », Projet Freude am Fluss, Rapport 1 74 0280.

## **5 Axe Hydraulique, système de protection du val et gestion du lit endigué**

---

### **5.1 Rappel des objectifs généraux**

- 1- Améliorer la protection du val de Bréhémont en cohérence avec les objectifs du Plan Loire
- 2- Favoriser la capacité d'écoulement dans le lit endigué à hauteur du val, sans aggraver le risque à l'amont et à l'aval
- 3- Renforcer la cohérence entre l'hydraulique et les autres thématiques de gestion (fleuve, territoire)

### **5.2 Points d'attention et recommandations**

L'élaboration de la stratégie à moyen terme, sur cet axe, sera menée à travers la poursuite de l'évaluation des scénarios proposés (voir annexe 5) et la définition d'orientations qui en découleront.

Quel que soit le scénario retenu, l'entretien du lit de la Loire est une des priorités des services de l'Etat et des participants à la démarche de planification concertée. Celui-ci a été négligé pendant de nombreuses années, du fait de la perte de la navigabilité de la Loire. Il existe maintenant de nombreuses îles très végétalisées qui posent de réels problèmes en matière d'écoulement ; toutefois, celles-ci recèlent parfois des habitats écologiques très intéressants.

L'Etat cherche à mettre en place des modalités d'entretien permanentes et adaptées, en collaboration avec différents partenaires, dont le Conseil Général. Différentes pistes sont envisagées : l'intervention mécanique directement par la subdivision de l'Equipement (ce qui se fait actuellement) ; le pâturage de troupeaux, actuellement testé dans le Loiret, éventuellement dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat et les agriculteurs volontaires, au même titre que pour les sites Natura 2000 ; l'organisation de chantiers d'insertion ; la réalisation de travaux légers qui permettraient d'initier et de favoriser la dynamique naturelle du fleuve, d'assurer un certain entretien et de maintenir des espaces ouverts.

Une attention particulière doit être portée à l'information des populations tant sur l'avancée de la réflexion sur la gestion de l'écoulement des eaux en cas de crue et la protection des vals, que sur l'entretien courant.

### **5.3 Objectifs opérationnels et actions à court terme**

#### ***5.3.1 Tester et évaluer les mesures des scénarios hydrauliques proposés***

L'étude commanditée à la SOGREAH par la DDE d'Indre-et-Loire va permettre :

- De déterminer, grâce au modèle hydraulique mis au point, les effets au niveau hydraulique (dans le val, à l'amont, à l'aval) des différentes mesures proposées ;
- D'évaluer la réduction des dommages potentiels que permettent ces mesures, sur la base de l'identification des enjeux présents dans le Val (population, habitations, entreprises, équipements...).

Parallèlement, il est nécessaire :

- D'estimer le coût de ces mesures et d'étudier les possibilités de les financer ;
- D'identifier les autres critères jugés pertinents par les parties-prenantes (autres impacts socio-économiques, impacts environnementaux, par exemple) et d'évaluer les impacts des mesures selon ces critères.

### **5.3.2 Présentation des résultats de la modélisation aux riverains**

A ce stade, il sera important de restituer les résultats de ces modélisations auprès des riverains, et d'organiser une consultation portant sur l'opportunité des différentes mesures et le poids à accorder aux différents critères.

Dans le cadre du projet *Freude am Fluss*, l'EP Loire et la DIREN étudient la possibilité d'adapter, au bassin de la Loire, un outil de visualisation et de comparaison de scénarios hydrauliques néerlandais qui pourrait être utilisé dans le cadre de cette restitution.

### **5.3.3 Définir des orientations en fonction de cette évaluation**

A partir de là, les participants à la *Démarche de Planification Concertée* pourraient produire une véritable évaluation multicritère des mesures et reconstruire des scénarios cohérents. Ce travail constituera une aide à la décision à soumettre aux décideurs et maîtres d'ouvrage potentiels, Etat au premier chef, à qui il appartiendra de déterminer et de mettre en œuvre les mesures retenues.

## **6 Axe Développement durable, culture du risque et gestion de crise**

---

### **6.1 Rappel des objectifs généraux**

- 1- Développer la culture du risque
- 2- Réduire la vulnérabilité du territoire et des enjeux présents
- 3- Développer des activités compatibles avec le caractère inondable du Val (activités existantes ou nouvelles), dans l'agriculture et les services
- 4- Valoriser la qualité du territoire à travers des actions réduisant le risque
- 5- Se préparer à gérer la crise et le retour à la normale

### **6.2 Points d'attention et recommandations**

Sur cet axe, la stratégie est guidée par les principes suivants :

- La mise en œuvre en 2008 de trois actions collectives donnant des résultats à court terme pour crédibiliser la démarche et éviter la démobilité. Il s'agit ainsi de dynamiser la démarche et de souligner son caractère exemplaire. Au-delà de leurs objectifs propres, ces actions doivent permettre de renforcer la capacité des acteurs du val à travailler ensemble. D'autres actions peuvent, bien évidemment,

être mises en œuvre par les partenaires en 2008 ; mais ceux-ci s'engagent, avant tout, à contribuer au succès des trois actions prioritaires.

- Un travail d'approfondissement sur les enjeux de développement durable des vals et sur les autres actions proposées par les participants.

## **6.3 Les objectifs opérationnels et les actions à court terme**

### **6.3.1 Diagnostic territorial de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau**

Deux classes du Lycée agricole de Fondettes réalisent, au cours de l'année scolaire 2007/08, un diagnostic territorial de la *Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau*. Sans être la seule question traitée, la problématique des inondations sera au cœur de l'analyse : le risque inondation et sa prise en compte sur ces territoires (PPR, PCS, DICRIM, culture du risque...), le développement durable de ces communes en zone inondable...

La démarche pourrait être pérennisée avec la possibilité d'étendre ce type d'étude dans les années à venir à d'autres communes d'Indre-et-Loire. Elle pourrait être transposée à d'autres vals, en sollicitant le réseau des lycées agricoles publics, avec le soutien de l'inspection d'histoire géographique du ministère de l'Agriculture notamment.

### **6.3.2 Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation de la population**

Tous les participants sont d'accord pour s'associer à des actions de sensibilisation à la gestion du risque d'inondation et au développement durable en zone inondable, se réclamant explicitement de *Freude am Fluss* et de la *Démarche de Planification Concertée*.

- Une réunion publique s'est déjà tenue à Bréhémont le 10 décembre 2007.
- Des informations peuvent être diffusées dans les bulletins des différentes collectivités territoriales et au niveau de la lettre du Pays.
- La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire peut organiser un accueil des scolaires sur les exploitations agricoles du Val (témoignages sur les risques liés aux crues et les adaptations nécessaires), ainsi qu'une participation des agriculteurs à des réunions publiques.
- Le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine organise un programme d'éducation au territoire à destination de classes de 3<sup>ème</sup> cycle, de collège et de Lycée, sur le thème du patrimoine, de l'eau et des inondations.
- La *Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau*, avec l'appui de l'EP Loire, a initié la mise en place de deux groupes de travail sur les PCS et les DICRIM, regroupant des communes concernées par la Loire, mais aussi par le Cher.
- En juin 2008, il est possible d'organiser une restitution publique du diagnostic territorial réalisé par le Lycée agricole de Fondettes.
- De plus, le Lycée peut apporter un soutien pédagogique aux démarches de développement de la culture du risque engagées par les élus (récolte d'informations, sensibilisation auprès des populations...), avec l'appui de l'association tourangelle *Prévention 2000*.
- La DDE peut apporter les informations dont elle dispose.

### **6.3.3 Soutenir la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde**

Comme vu ci-dessus, la *Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau*, avec l'appui de l'EP Loire, a initié la mise en place de deux groupes de travail sur les PCS et les DICRIM. Cette initiative favorise une coordination des plans de différentes communes. Elle inclut la formation au logiciel OSIRIS. Les plans intègrent l'aspect retour à la normale. L'*Association des Communes Riveraines de la Loire* est prête à servir de relais à des actions dans le domaine de la gestion de crise.

### **6.3.4 Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité dans le val de Bréhémont**

Il est souhaité que des actions soient initiées tant au niveau de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat que des activités.

Les actions d'information et l'élaboration des PCS vont favoriser une sensibilisation à la nécessité de telles actions. Toutefois, à tous les niveaux (entreprises, particuliers, relais), il y a besoin d'un accompagnement pour aider à la conduite de diagnostic et à la définition d'un plan d'action. Des moyens humains sont nécessaires pour continuer à convaincre, mais aussi pour aider à faire.

**Dans le domaine de l'habitat**, il est nécessaire de s'appuyer sur les opérations et les acteurs en place : l'OPAH en cours, les actions du PACT, la Chambre des Métiers... La DDE d'Indre-et-Loire et l'ANAH travaillent sur cette question. Il serait utile d'organiser une réunion avec ces différents acteurs pour leur présenter la stratégie et voir avec eux comment ils pourraient inscrire leurs actions dans cette démarche. Le Conseil Général n'a aucune compétence en ce domaine, mais il peut inciter ses partenaires dans le domaine du logement social. La Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau est prête à faire le lien avec la Chambre des métiers, pour que les architectes et artisans soient formés à la réduction de la vulnérabilité dans la réhabilitation du bâti ancien ou lors de la transformation des granges de caractère. Le Parc peut apporter son expérience sur la Haute Qualité Environnementale et les éco-énergies. L'Etablissement Public Loire réalise actuellement en partenariat avec l'Etat un retour d'expérience sur des démarches significatives de réduction de la vulnérabilité de l'habitat menées en France ou à l'étranger afin de faciliter la mise en place de démarches futures.

**Dans le domaine des activités économiques**, la « démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques », pilotée par l'EP Loire, sera opérationnelle dans le courant de l'année 2008. Elle permettra d'apporter des moyens tant pour la sensibilisation, que pour les diagnostics et la mise en œuvre des mesures. Elle vise à « renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire », au niveau des entreprises individuelles, mais aussi des filières et des zones d'activité.

La Chambre d'Agriculture est susceptible de participer à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des exploitations agricoles des vals, ainsi qu'une assistance à la mise en œuvre des aménagements nécessaires.

Sur ces deux volets, l'*Association des Communes Riveraines de la Loire* peut opérer un recensement des bonnes pratiques à l'échelle de ce territoire et sensibiliser les intercommunalités.

### **6.3.5 Poursuivre le travail de planification de l'ensemble des actions proposées sur le thème du développement durable du val, de la culture du risque et de la gestion de crise**

Au cours de l'atelier de réflexion du 28 juin 2007, sur le thème du développement durable, de la culture du risque et de la gestion de crise, les acteurs de la démarche de planification concertée ont établi une liste d'actions projetées ou souhaitées sur le territoire. Ces actions sont présentées plus en détail en annexe 2.

Ces projets sont classés selon les **4 thèmes** suivants :

- Mise en valeur des terres inondables
- Réduction de la vulnérabilité
- Préparation à la gestion de crise
- Information et sensibilisation

Une enquête auprès des participants à la démarche a permis de hiérarchiser ces actions comme suit :

Indispensable : « Je considère que cette action est à mettre en œuvre impérativement à l'échéance 2013, et je suis prêt à engager ma structure à y participer. »

Intérêt fort : « Je considère qu'il est souhaitable que cette action puisse être mise en œuvre à l'échéance 2013, et je suis prêt à engager ma structure à y participer. »

Intérêt secondaire : « Tout en reconnaissant l'intérêt de cette action, je considère qu'elle n'a pas le même degré d'importance que les actions indispensable et d'intérêt fort »

Les différentes actions proposées au cours de la démarche sont présentées dans le tableau en pages suivantes. La lecture de ce tableau s'effectue comme suit :

*Dans les trois colonnes, apparaissent :*

#### 1. Les actions classées selon les 4 grands thèmes

Ces actions ont été réparties en trois catégories d'après l'enquête :

**En gras** : Actions jugées indispensable par au moins 5 répondants, et que 2/3 des répondants ont jugées d'intérêt fort ou indispensable,

En caractère normal : Actions jugées indispensable ou d'intérêt fort par plus de la moitié des répondants,

*En italique* : Actions jugées secondaire ou non prises en compte par au moins la moitié des répondants.

#### 2. Les objectifs généraux de l'axe développement durable (Cf. paragraphe 6.1)

#### 3. Les objectifs généraux de l'axe hydraulique (Cf. paragraphe 5.1)

*Dans les cases, apparaît la façon dont chaque action répond aux objectifs généraux :*

**\*\*** : L'action (en ligne) répond directement à l'objectif général (en colonne) ;

**\*** : L'action (en ligne) a un impact sur l'objectif général en (colonne).

**Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

**Actions projetées ou souhaitées sur le thème du développement durable, de la culture du risque et de la gestion de crise**

Actions	Objectifs généraux de l'axe développement durable					Objectifs généraux de l'axe hydraulique
	Développer la culture de l'inondation et du risque	Réduire la vulnérabilité du territoire et des enjeux	Développer des activités compatibles avec le caractère inondable	Valoriser la qualité du territoire à travers des actions réduisant le risque	Se préparer à gérer la crise et le retour à la normale	
<b>Thème 1 : Information et sensibilisation</b>						
<b>Enquête et information de la population</b>	**	*			*	
Espace Loire	**	*	*	*	*	
Centre interprétation du patrimoine	*		*	**		
<i>Salle de séminaire Loire</i>	*		**			
<b>Élaboration des DICRIM</b>	**	*			*	
<b>Thème 2 : Mise en valeur des terres inondables</b>						
<i>Mise en place d'une filière chanvre</i>		*	**	**		*
<b>Réduction emboisement dans le lit</b>		**				**
<i>Valorisation filière viande</i>		*	**	*		**
Développement filière ovine et entretien terrains		*	**	*		**
<b>Réflexion sur le devenir des peupleraies</b>		*	**	**		**

**Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

Actions	Objectifs généraux de l'axe développement durable					Objectifs généraux de l'axe hydraulique
	Développer la culture de l'inondation et du risque	Réduire la vulnérabilité du territoire et des enjeux	Développer des activités compatibles avec le caractère inondable	Valoriser la qualité du territoire à travers des actions réduisant le risque	Se préparer à gérer la crise et le retour à la normale	
Plan de gestion paysagère		*	*	**		**
Entretien fossés d'écoulement		*				**
<i>Développement trame verte, liaison des deux berges du Cher</i>			*	**		*
Mise en place SIG à l'échelle du val		*		*		*
<b>Thème 3 : Réduction de la vulnérabilité</b>						
Sensibilisation des acteurs de l'habitat	*	**				
<i>Réhabilitation des granges anciennes</i>	*	**		**		
Fiches urbanisme en zone inondable		**	*			
<b>Réduction vulnérabilité activités économiques</b>		**	**		**	
<b>Réduction vulnérabilité poste source électrique</b>		**			**	
<b>Thème 4 : Préparation à la gestion de crise</b>						
<b>Élaboration des PCS</b>	*	*			**	
Préparation du retour à la normale	*	*			**	

# **Annexes**

---

## **Annexe 1 : Personnes et organismes ayant participé à la démarche**

<b>Organisme</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	GAUTIER Jean-Noël	Ingénieur chef de projet, Direction Evaluation et Prospective / SEGE
Association communes riveraines de la Loire	GOUZY Jean	Maire, Cinq Mars la Pile
Association communes riveraines de la Loire / Mairie de Saint-Pierre-des-Corps	BEAUFILS Marie-France	Présidente, Maire de St-Pierre-des-Corps
	GAUTHIER Jean	Membre de l'association
	HERVE Caroline	Chargée de mission
	RIVIERE Barbara	Membre de l'association
Association des riverains Levée : le danger	GOUBY Jacques	Membre de l'association
	TAFFONNEAU Alexandre	Président
CEPRI	BAUDUCEAU Nicolas	Chargé de mission vulnérabilité
Chambre Agriculture 37, Lycée agricole de Fondettes	CHASSAGNETTE Frédéric	Professeur histoire géographie
Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	CHAUVIN Régis	Chef du SUAD
	FROGER David	Chargé de mission
	MARTINEAU Audrey	Ingénieur d'études
Chambre Commerce et Industrie de Touraine	MASSOT Ségolène	Conseiller Territorial Chinonais
Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau	LEPINOY Olivier	Technicien de rivières
	PROUST-CARRE Christèle	Chargée économie et agriculture
	TRUISSARD Jean-Claude	Vice-président
Conseil Général 37	POMMEREAU Marc	Président
	HERVOIL Armand	Cabinet du Président
	VERDIER Michel	Chargé de mission, Cabinet Président
DDE 37	JOUVIN Matthieu	Responsable Bureau Etudes et Travaux, SEGI
	DAGES Frédéric	Responsable Subdivision Fluviale, SEGI
	AUGU Stéphane	Chargé de projet, Service sécurité transport éducation routière et fluvial
DIREN Centre	KIENTZLER Anne	Plan Loire région centre
	MARCHAND Antoine	Maîtrise d'Ouvrage Générale Plan Loire
	WILLEMEN Frédéric	Chef de service Bassin Loire-Bretagne
	MAURIN Jean	Responsable de pôle, Maîtrise d'Ouvrage Générale Plan Loire
EP Loire	DURANT Robin	Chargé de mission <i>Freude am Fluss</i>
	GERMAIN Jean	Président
	LEVINET Célia	Ingénieur chargée de mission Maine
	MERCERON Stéphane	Directeur de cabinet du Président
	PHILIPPE Pierre	Chargé de mission inondations
	ROY Jean-Luc	Directeur eau et exploitation
	THEPOT Régis	Directeur Général
Mairie de Berthenay	GUERIN Michel	Maire

**Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

<b>Organisme</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Mairie de Bréhémont	TRUISSARD Jean-Claude	Maire
Mairie de Chouzé	HARRAULT Christian	Adjoint
Mairie de La Chapelle-aux-Naux	RIVRY Marc	Maire
Mairie de Restigné	ARNAULT Claude	Adjoint au Maire
Mairie de Rigny-Ussé	ROLLAND Michel	Conseiller municipal
	TAFFONNEAU Gilles	Premier adjoint
PNR Loire-Anjou-Touraine Maison du Parc	BUSNOT-RICHARD Florence	Chargée de mission
Préfecture Indre-et-Loire	DUDOGNON Eric	Directeur service Environnement et Urbanisme
SICALA d'Indre-et-Loire	BERTIER Jean	Président
SOGREAH	MASSON Arielle	Chef de projet, agence de Grenoble
	BERTRAND Bernard	Responsable, agence de Tours
	COPPEAUX Lucile	Chargée d'études, agence de Tours
Université de Nimègue (Pays-Bas)	WARNER Jeroen	Consultant – chercheur
Université de Tours	FOURNIER Marie	Doctorante
	LARRUE Corinne	Professeur
Ville de Tours Services techniques	TURPIN Bruno	Ingénieur principal, chargé de la voirie en régie et des eaux pluviales
ASCONIT Consultants	BLANCHER Philippe	Responsable du département
	DOUSSIN Nicolas	Doctorant
	THIEULLE Laurent	Responsable agence de Nantes
	TRAPU Marion	Chargée d'études

Les organismes suivants ont également été invités à participer à la démarche, mais n'ont pas pu assister directement aux réunions : Conseil Régional du Centre ; mairies de Rivarennes, Lignières-de-Touraine, Vallères ; Agence Urbanisme de l'Agglomération de Tours ; Association Patrimoine Vivant en Cher et Loire ; Association Patrimoine et Tradition en Ridellois ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire.

## **Annexe 2 : Informations sur les actions en cours ou projetées**

<b>Actions retenues par la démarche de planification concertée</b>	<b>Objectifs et description</b>
<b>Thème 1 : Information et sensibilisation</b>	
<b>Espace Loire</b>	Regroupe le <i>Centre d'interprétation des vallées humides</i> , le <i>Centre d'interprétation du chanvre et de la batellerie</i> et la <i>Salle de séminaire Loire</i>
- Centre d'interprétation des vallées humides	<p>Projet porté par le Conseil Général d'Indre-et-Loire.</p> <p>Partenariats financiers : Agence de l'Eau, Établissement Public Loire, Conseil Régional du Centre, Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable, FEDER...</p> <p>Partenariats techniques : Communauté de Communes du Pays d'Azay-Le-Rideau, Mission Loire patrimoine mondial, PNR Loire Anjou Touraine, et à l'origine Équipe pluridisciplinaire Plan Loire Grandeur Nature.</p> <p>Ce centre est conçu pour mettre en valeur le thème du génie humain dans un environnement hostile, et montrer comment l'homme a réussi à vivre et à s'adapter sur un territoire inondable. Il a pour objectifs de favoriser une prise de conscience du risque par les habitants des vals inondables, de diffuser les connaissances, d'accompagner le développement d'une culture du risque et de proposer une animation en coordination avec le parcours Loire à vélo.</p> <p>L'horizon de réalisation est 2008 – 2009.</p>
- Centre d'interprétation du chanvre et de la batellerie (anciennement Centre interprétation du patrimoine)	<p>Projet porté par la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau et la Commune de Bréhémont.</p> <p>Partenariats financiers : Contrat de projet Etat Région, Leader Plus, Conseil Général d'Indre-et-Loire.</p> <p>Il s'agit d'un site touristique ouvert au public dans deux granges en zone inondable acquises par la Communauté de Communes. Il permettra de présenter l'activité économique essentielle qu'a été la culture du chanvre, sa transformation en filasse et son utilisation pour la batellerie et la pêche.</p> <p>Il doit contribuer à la réappropriation de techniques agricoles adaptées aux zones inondables.</p>
- Salle de séminaire Loire	<p>Projet porté par la Commune de Bréhémont</p> <p>L'aménagement de cette salle doit montrer l'exemple des modalités de construction à vulnérabilité réduite sur un bâtiment public.</p>

<b>Actions retenues par la démarche de planification concertée</b>	<b>Objectifs et description</b>
<b>Élaboration des DICRIM</b>	<p>La Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, avec l'appui de l'EP Loire, a initié la mise en place de deux groupes de travail sur les PCS et les DICRIM. Cette initiative favorise une coordination de l'action de différentes communes.</p> <p>Conformément à l'article R125-11 du code de l'environnement, le maire doit établir un document d'information communal sur les risques majeurs, le DICRIM.</p> <p>Celui-ci contient, en particulier : les actions de prévention, de protection ou de sauvegarde intéressant la commune ; les événements et accidents significatifs à l'échelle de la commune ; éventuellement les dispositions spécifiques dans le cadre du plan local d'urbanisme...</p> <p>Le maire fait connaître l'existence du DICRIM par un avis affiché en mairie pendant la durée minimale de deux mois.</p>
<b>Enquête et information de la population par les lycéens</b>	<p>Projet mené par le <i>Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Tours-Fondettes</i>.</p> <p>Pour plus de détails, voir l'action prioritaire au § 6.3. (p.18).</p> <p>C'est une opération qui a déjà été réalisée sur deux communes d'Indre-et-Loire, en collaboration avec l'association <i>Prévention 2000</i>. Pendant dix mois, une cinquantaine de lycéens réalisent des entretiens auprès des populations sur le développement des territoires. Des réunions publiques permettent de restituer le travail réalisé.</p>
<b>Thème 2 : Mise en valeur des terres inondables</b>	
<b>Mise en place d'une filière chanvre</b>	<p>Projet mené par la Chambre d'agriculture, la Communauté de communes, le PNR, le Conseil général.</p> <p>Il s'agit d'offrir des perspectives aux agriculteurs du val tout en permettant le maintien d'espaces ouverts.</p> <p>La relance de la filière se heurte à plusieurs problèmes : le coût plus élevé du chanvre par rapport aux autres produits du marché ; la localisation des unités de production et le transport vers ces unités ; le risque de retournement des prairies utilisées pour le chanvre...</p> <p>Différentes pistes sont à l'étude : développer la filière chanvre dans l'immobilier (isolation...), et intégrer son usage dans les démarches HQE ; mobiliser les partenaires et donneurs d'ordre (CAPEB, FFB) ; mobiliser les CUMA...</p> <p>Avec d'autres partenaires (ACRL, ADEME, Chambre d'Agriculture, CG 37...), la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau porte un projet d'unité de transformation et de valorisation, qui pourrait être associé au projet de pôle de compétitivité sur les outils coupants.</p>

**Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

<b>Actions retenues par la démarche de planification concertée</b>	<b>Objectifs et description</b>
<p><b>Réduction de l'emboisement dans le lit</b> (action complémentaire à l'intervention de l'Etat)</p>	<p>Partenariat Etat (DDE, DIREN) et Conseil Général, avec l'appui des communes et de la Chambre d'Agriculture.</p> <p>Cette action pose un problème de connaissance de la situation foncière, puis d'organisation et de financement des travaux.</p> <p>Une étude est en cours sur le parcellaire public pour permettre un meilleur entretien grâce à de l'élevage extensif. Cette action devrait être engagée début 2008. Le Conseil Général développe un Système d'Information Géographique permettant d'avoir une connaissance précise de la propriété foncière. Le parcellaire appartient principalement à l'Etat, mais il est réparti entre différents ministères.</p> <p>Le nettoyage et l'entretien peuvent être assurés par les deux éleveurs encore en activité et des entreprises d'insertion. La démarche sera opérationnelle en 2008. Des solutions de valorisation du bois déchiqueté doivent être recherchées.</p> <p>Des modalités de cofinancement doivent être mises en place entre l'Etat et les collectivités territoriales, éventuellement avec l'apport du Plan Loire III. Les communes peuvent contribuer en mettant à disposition du matériel et du personnel communal.</p>
<p><b>Mise en place SIG à l'échelle du val</b></p>	<p>Maîtrises d'ouvrage à préciser.</p> <p>Il s'agit de disposer d'un diagnostic précis sur le parcellaire, une étape essentielle si l'on veut ensuite gérer ce territoire.</p> <p>Différentes institutions ont déjà développé une cartographie numérisée ou de bases de données sur le territoire :</p> <p>Le PNR Loire Anjou Touraine dispose d'un SIG au 25 000<sup>ème</sup> et une numérisation du cadastre est en cours.</p> <p>Le Conseil Général dispose pratiquement de l'ensemble du cadastre du linéaire de la Loire en format numérisé (voir ci-dessus). Un travail est en cours sur la base des photographies aériennes de 2002 et du cadastre avec les parcelles communales, départementales et domaniales. Il manque encore des informations concernant le domaine public fluvial.</p> <p>La DDAF dispose d'une base de données situant les parcelles bénéficiant de la politique agricole commune ; mais cette base ne prend pas en compte toutes les productions, le maraîchage par exemple.</p> <p>La mairie de Restigné dispose d'une cartographie assez complète de son territoire.</p>
<p><b>Valorisation filière viande bovine</b></p>	<p>Projet porté par la DRAF Centre, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général...</p> <p>Labellisation type « L'éleveur et l'oiseau » et développement d'une filière bovine (élevage et distribution), associés aux opérations d'entretien.</p> <p>Une étude, menée en collaboration par la DRAF et la Chambre dans le cadre du PASER (Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région), est en cours de validation.</p>

**Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

<b>Actions retenues par la démarche de planification concertée</b>	<b>Objectifs et description</b>
<b>Développement filière ovine et entretien terrains</b>	<p>Projet porté par la DRAF Centre, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général...</p> <p>Il s'agit de soutenir un développement de la filière ovine associé à un objectif d'entretien des pâturages (location de moutons pour ce faire) ; une race adaptée doit être sélectionnée et la labellisation de la production doit être recherchée. Une étude est en cours de validation dans le cadre du PASER</p>
<b>Réflexion sur le devenir des peupleraies</b>	<p>Projet porté par les communes et intercommunalités.</p> <p>Le développement de peupleraies est une bonne valorisation foncière pour les propriétaires de terrains en zone inondable. Toutefois, les peupleraies posent problème pour l'écoulement des eaux en cas d'inondation, et au quotidien elles aboutissent à une fermeture des paysages.</p> <p>Il est donc souhaitable : d'engager une démarche concertée avec les propriétaires et exploitants ; d'intégrer des plans de boisement au PLU, comme l'a fait Bréhémont. De plus, à Bréhémont, un essai devrait être mené pour remplacer une ancienne peupleraie communale par une aulnaie frênaie.</p> <p>Une réflexion a été conduite sur un document intercommunal pour que toutes les communes aient les mêmes règles (certaines communes ont des forêts gérées par l'ONF, d'autres sont privées).</p>
<b>Plan de gestion paysagère</b>	<p>Projet porté par les communes et intercommunalités.</p> <p>Il s'agit de permettre de garder un lien visuel avec le fleuve et de travailler sur l'attractivité des paysages.</p>
<b>Entretien des fossés d'écoulement</b>	<p>Projet porté par les communes et intercommunalités</p> <p>Il s'agit de diminuer le risque engendré par le non-entretien des fossés en améliorant la prise de conscience des propriétaires</p>
<b>Développement d'une trame verte, liaison des deux berges du Cher</b>	<p>Projet proposé par l'Association des communes riveraines de la Loire.</p> <p>Il s'agit de créer des ponts et passerelles pour franchir le Cher et ainsi renforcer l'attractivité du territoire.</p>
<b>Thème 3 : Réduction de la vulnérabilité</b>	
<b>Sensibilisation des acteurs de l'habitat</b>	<p>Maîtrises d'ouvrage à préciser. Pour plus de détails, voir, en particulier, l'action prioritaire au § 6.3., p.19.</p>
<b>Réhabilitation des granges anciennes</b> (pour en faire des logements)	<p>Projet de la Commune de Bréhémont et de la Communauté de communes, avec l'aide de la Chambre des Métiers. A élargir.</p> <p>Il s'agit de permettre de maintenir une population dans le val avec un habitat à la vulnérabilité réduite ; les possibilités de nouvelles constructions étant très limitées par le PPRI.</p> <p>Pour l'instant, une grange a été réhabilitée dans le cadre de la mise en œuvre du PPRI. De plus, il a été recensé 30 granges pouvant faire l'objet d'une telle réhabilitation dans le cadre d'opérations pilotes HQE (Haute Qualité Environnementale) intégrant la question de la vulnérabilité aux inondations.</p> <p>Il faut toutefois résoudre avec les services de l'Etat le problème du changement de destination.</p> <p>C'est une opération concrète qui a une valeur démonstrative.</p>

**Stratégie et plan d'action opérationnel pour le développement durable et la gestion du risque d'inondation des communes riveraines des vals de Loire et du Vieux Cher**

<b>Actions retenues par la démarche de planification concertée</b>	<b>Objectifs et description</b>
<b>Fiches urbanisme en zone inondable</b>	Projet porté par l'Association des communes riveraines de la Loire en Indre-et-Loire. Il s'agit de diffuser largement des modalités et des techniques d'aménagement urbain permettant de réduire la vulnérabilité du territoire.
<b>Réduction de la vulnérabilité des activités économiques</b>	Projet porté par l'EP Loire. Pour plus de détails, voir, en particulier, l'action prioritaire au § 6.3. (p.19).
<b>Réduction de la vulnérabilité du poste source électrique de la Chapelle-aux-Naux, situé en zone inondable</b>	Projet de la responsabilité d'EDF. Il s'agit de traiter un enjeu stratégique pour le val de Bréhémont et ses environs (secteur de Langeais, en particulier).
<b>Thème 4 : Préparation à la gestion de crise</b>	
<b>Élaboration des PCS</b>	Communes et intercommunalités avec l'appui de l'EP Loire. Pour plus de détails, voir l'action prioritaire au § 6.3. (p.19).
<b>Préparation du retour à la normale</b>	Communes et intercommunalités avec l'appui de l'EP Loire. Point à traiter dans le cadre de l'élaboration des PCS.

D'autres actions sur lesquels les partenaires pourraient se coordonner n'ont pas été mentionnées, mais contribuent au développement durable du territoire : le réaménagement foncier de la commune de la Chapelle-aux-Naux ; les interventions sur les rives du Vieux-Cher ; la réouverture de certains bras en 2008-2009...

## Annexe 3 : Positionnement des principaux participants à la démarche

Cette annexe reprend quelques éléments des présentations faites par les participants à la démarche, concernant leurs missions en lien avec la problématique des inondations. Il ne s'agit donc pas d'une présentation exhaustive de l'action de ces organismes.

Organismes / Missions et actions présentées / Pour en savoir plus
<p><b>DIREN Centre - Maîtrise d'Ouvrage Générale</b></p> <p>La prévision des crues est la première mission de l'Etat (cf., en particulier, le site Vigicrue). De plus, l'Etat a en charge la gestion du lit et des digues sur le val, hormis la digue de « Bois-Chétif » qui appartient au Conseil Général 37. Les services de l'Etat ont pour mission l'optimisation de la protection des personnes et des biens.</p> <p>Les objectifs de la Maîtrise d'Ouvrage Générale (MOG) sont, tout d'abord, de conduire des études et des projets spécifiques sur : le confortement des digues ; la question des pieds de levées ; le problème du karst ; les surverses. Par ailleurs, la Diren doit gérer les ouvrages à travers des plans de surveillance et des opérations d'entretien. Dans le cadre des Plans Loire I et II, une grande partie des confortements ont été réalisés. Des diagnostics au cas par cas sont encore à faire pour les tronçons de levées qui n'auraient pas été renforcés.</p> <p>Concernant la problématique des pieds de levées, un pré-diagnostic est réalisé par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Blois (échéance : 2009). Pour les problèmes karstiques, une étude a été lancée à la fin de l'année 2006 par le BRGM (échéance : 2009).</p> <p>Sur la problématique surverses, des études sont lancées sur les vals de Bréhémont, Nevers, Orléans (entre Dampierre-en-Burly et la confluence avec le Loiret). Le modèle hydraulique de 1998 est intéressant d'un point de vue général, mais dès que l'on s'intéresse à la question des levées sur un val particulier, il atteint ses limites. Il a été réalisé sur une topométrie à un mètre près et sur une bathymétrie qui a évolué. Par conséquent, il faut une meilleure connaissance de la façon dont peut réagir le système de protection face à une crue, pour trouver val par val les systèmes contre la surverse.</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 29 mai 2007</i></p> <p>Site : <a href="http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/">http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/</a> ; les cartes du SIEL sont accessibles à l'adresse : <a href="http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/SIEL/index.htm">http://www2.centre.ecologie.gouv.fr/SIEL/index.htm</a> ; pour la vigilance sur les crues : <a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/</a>.</p>
<p><b>DDE d'Indre-et-Loire</b></p> <p>La <b>Subdivision fluviale</b> assure les missions suivantes : police de l'eau, surveillance des ouvrages, contrôle des digues et recensement des digues d'intérêt général.</p> <p>Le <b>Bureau études et travaux</b> mène les actions suivantes : travaux de renforcement des levées pour le compte de la DIREN ; étude du fonctionnement hydraulique du Val et identification des enjeux socio-économiques exposés au risque d'inondation</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 29 mai 2007</i></p> <p>Site : <a href="http://www.centre.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=150">www.centre.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=150</a></p>
<p><b>Etablissement Public Loire (EP Loire)</b></p> <p>L'EP Loire est l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) compétent sur ce territoire, au titre de la loi Risques de 2003 et de sa circulaire d'application du 9 janvier 2006.</p> <p>Au niveau de la prévention des inondations, ses missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion du barrage de Villerest (étiage, écrêtement des crues)</li></ul>

<b>Organismes / Missions et actions présentées / Pour en savoir plus</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'appui technique et financier aux collectivités et groupements (en priorité, les intercommunalités) pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).</li><li>• De façon plus spécifique, l'appui technique et financier à différents projets : PAPI (Projet d'Actions de Prévention des Inondations) de la Maine, la Loire Amont, le Furan ; étude EGRIAN (Etude Globale du Risque Inondation sur l'Agglomération de Nevers) ; formation au logiciel OSIRIS (logiciel d'aide à la gestion de crise) ;</li><li>• La maîtrise d'ouvrage directe sur des études et projets comme le développement du système OSIRIS, l'étude sur la vulnérabilité des réseaux, les retours d'expérience de la crue de 2003, les études du bassin de la Maine, une étude sur les ouvrages de ralentissement dynamique en Haute Loire, le projet Freude am Fluss et la Démarche de Planification Concertée ;</li><li>• La diffusion de l'information sur les risques, avec en particulier le développement du site portail inondation Loire (<a href="http://www.inondation-loire.fr/">http://www.inondation-loire.fr/</a>).</li></ul> <p>Dans le cadre du Plan Loire III, l'EP Loire devrait animer deux missions : la maîtrise d'ouvrage unifiée d'un programme de réduction de la vulnérabilité des activités économiques du bassin ; le co-pilotage technique, avec Etat, de la concertation avec les acteurs locaux (communes, en particulier) pour la sécurisation des digues en Loire moyenne.</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 29 mai 2007</i></p> <p>Site : <a href="http://www.eptb-loire.fr">www.eptb-loire.fr</a></p>
<p><b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b></p> <p>L'Agence de l'Eau n'est plus directement impliquée sur la question des inondations, mais les problématiques débattues dans le cadre de cette démarche ont un lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'Agence peut agir au niveau local dans le cadre de contrats territoriaux.</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2005</i></p> <p>Site : <a href="http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/politiques_territoriales">www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/politiques_territoriales</a></p>
<p><b>Conseil Général d'Indre-et-Loire</b></p> <p>Le Conseil Général conduit plusieurs actions sur le territoire concerné par la démarche : mise en place de l'Espace Loire ; propriété et entretien de la digue de « Bois-Chétif » ; soutien des mesures visant à favoriser l'entretien du lit de la Loire...</p> <p>Plus largement, le Conseil Général est concerné par le maintien de la qualité des sites et des paysages à travers, en particulier, l'arrêt de la déprise agricole. Il est nécessaire que les paysages soient en concordance avec l'image promue notamment au travers du classement UNESCO. Il s'agit aussi d'actions valorisantes pour les habitants du val et porteuses pour le développement de l'économie touristique. Les actions d'entretien doivent également permettre d'innover dans le domaine de l'insertion et du soutien à l'agriculture.</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2007</i></p> <p>Site : <a href="http://www.cg37.fr">www.cg37.fr</a></p>
<p><b>Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et Commune de Bréhémont</b></p> <p>Différentes initiatives sont nées sur la commune de Bréhémont depuis 1995, date de son adhésion à l'Association des communes riveraines de la Loire. En 1996, le Préfet d'Indre-et-Loire, sollicité par le Maire très inquiet en raison de la faiblesse des droits à construire suite au PIG, est venu sur place et a proposé des solutions concrètes sans revenir sur le PIG. C'est ainsi qu'a émergé un projet communal « Avenir de Bréhémont », ainsi qu'une vraie prise de conscience du caractère inondable de la commune et de la nécessité de chercher de nouvelles solutions pour son développement.</p> <p>En 2001, la communauté de communes a récupéré la compétence hydraulique qui appartenait jusque là au Syndicat de l'Indre. Elle mène diverses actions dans le domaine de la réduction de</p>

<b>Organismes / Missions et actions présentées / Pour en savoir plus</b>
<p>la vulnérabilité et du développement en zone inondable.</p> <p>Outre les actions présentées en annexe 2, mentionnons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La restauration du port avec le PNR, la Région et le CG37, pour maintenir une batellerie associative et développer la pêche ;</li><li>• Différentes initiatives touristiques locales soutenues par la commune : aquacycle, villa cottage dans le camping...</li><li>• La création de cinq zones d'activités communautaires hors du val pour accueillir l'artisanat et sur Azay l'industrie, au bénéfice de l'ensemble de l'intercommunalité ;</li><li>• L'installation d'un GAEC sur Rivarenes, hors zone inondable, mais avec des pâtures dans le val ;</li><li>• Le Contrat de Restauration et d'Entretien du Vieux Cher, en cours de réalisation ; un contrat sur le bassin versant de la basse Vallée de l'Indre est envisagé.</li></ul> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2007</i></p> <p>Site : <a href="http://www.paysazaylerideau.fr/presentation/p-presentation.htm">www.paysazaylerideau.fr/presentation/p-presentation.htm</a></p>
<p><b>Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine</b></p> <p>La Charte du Parc vient d'être approuvée. Plusieurs actions retenues par la <i>Démarche de Planification Concertée</i> pourraient être reprises dans le cadre de son programme d'actions, en cours d'élaboration ; par exemple : la valorisation de la filière viande, l'aménagement d'une trame verte ou le développement de la culture du risque.</p> <p>D'ores et déjà, le Parc a une convention avec la CCI dont un des axes est la sensibilisation des entreprises pour une réduction de leur vulnérabilité. De plus, le Parc s'est engagé à être un territoire d'expérimentation pédagogique pour les villes portes.</p> <p>Site : <a href="http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr">www.parc-loire-anjou-touraine.fr</a></p>
<p><b>Association des communes riveraines de la Loire en Indre-et-Loire</b></p> <p>Au cours des dernières années, les missions de l'Association ont évolué vers une logique de projet de territoire, avec le lancement d'une étude préalable et la rédaction d'une <i>Charte de Développement Durable en Val de Loire</i>. L'étude a débouché sur une liste d'actions possibles, ainsi que sur des diagnostics locaux réalisés par l'équipe d'étude sur quatre communes, membres de l'association (Bréhémont, Nazelles-Négron, La Ville-aux-Dames, Savigny-en-Véron).</p> <p>L'association a poursuivi en interne le travail de diagnostic sur 12 communes supplémentaires. Ces diagnostics locaux avaient 3 objectifs : faire ressortir les enjeux des communes ; créer une culture partagée ; définir un programme d'action permettant de concrétiser les actions de la Charte sur chaque commune.</p> <p>L'association souhaite jouer un rôle d'interface entre les élus locaux et les différents partenaires compétents, sur la gestion des inondations et le développement local. Elle soutient les élus locaux par un accompagnement jusqu'à l'action.</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2007</i></p>
<p><b>Association des riverains "Levés = le danger!"</b></p> <p>Créée le 10 février 2004 par des particuliers souhaitant être mieux protégés, l'association vise à : favoriser la protection contre les inondations de façon concrète et novatrice ; trouver des solutions et favoriser leur mise en œuvre ; redonner un espace de liberté suffisant au fleuve, espace supprimé pour les besoins de la navigation. S'appuyant sur des propositions faites dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, elle a élaboré ses propres propositions en février 2006.</p> <p><i>Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2007</i></p>

**Organismes / Missions et actions présentées / Pour en savoir plus**

**Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire**

Voir en annexe 2 les actions concernant le maintien de l'élevage en zone inondable, l'entretien du lit de la Loire de façon douce et régulière par des troupeaux, la culture chanvre...

*Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2007*

Site : [www.indre-et-loire.chambagri.fr](http://www.indre-et-loire.chambagri.fr)

**Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Tours-Fondettes**

Voir l'action prioritaire au présentée au § 6.3. (p.18) et en annexe 2 (p.25).

*Compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2007*

Site : [www.tours-fondettes.educagri.fr/lycee/](http://www.tours-fondettes.educagri.fr/lycee/)

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine**

La CCI a une convention avec le PNR, dont un des axes est la sensibilisation des entreprises pour une réduction de leur vulnérabilité aux inondations.

*Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2007*

Site : [www.touraine.cci.fr](http://www.touraine.cci.fr)

**Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)**

Le CEPRI assure trois grandes missions au profit des collectivités : élaborer des démarches et des pratiques innovantes pour améliorer la prévention des inondations (appui des collectivités s'engageant dans de telles démarches) ; animer un lieu de référence pour l'échange et l'information technique ; assurer le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.

Site : [www.cepri.fr](http://www.cepri.fr)

## **Annexe 4 : Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 (Plan Loire III)**

La finalité du Plan Loire Grandeur Nature est de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique du territoire sur le bassin versant de la Loire.

Le volet 2007 – 2013 de ce Plan est appelé couramment Plan Loire III. Il a été élaboré à l'issue d'une importante démarche de concertation à travers la tenue d'ateliers.

Ses objectifs sont de :

- Développer une dimension plurirégionale ;
- Faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant, de ses sources à son débouché dans l'océan ;
- Maintenir le bassin de la Loire au premier rang des grands bassins hydrographiques européens sur les questions de recherche, d'aménagement et de gestion et de participation des acteurs.

Le Plan Loire III s'articule autour de 2 dispositifs distincts :

- Le Contrat de Projets Interrégional Etat-Régions (CPIER) ;
- Le Programme Opérationnel plurirégional, déclinaison locale du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Il bénéficie ainsi d'une enveloppe financière d'un montant global d'environ de 400 millions d'euros.

Le Plan Loire III s'appuie à travers le CPIER sur une gouvernance renouvelée avec six plates-formes d'action animée par un acteur différent :

- Prévention des inondations : pilotage EP Loire
- Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile : pilotage Etat - DIREN de Bassin
- Eau, espaces, espèces : pilotage Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Valorisation du patrimoine et développement durable : pilotage Région Centre
- Recherche, données, information (avec un volet sur la géomorphologie fluviale et un autre sur les impacts du changement climatique) : pilotage EP Loire
- Estuaire de la Loire : pilotage GIP Estuaire

Le Programme Opérationnel plurirégional Loire se décline en 3 axes stratégiques :

- Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Celles-ci représentent plus de la moitié des dommages attendus en cas de forte crue de la Loire. Il est donc essentiel de réduire leur vulnérabilité, par exemple en incitant les entreprises à réaliser un diagnostic de vulnérabilité et à prendre des mesures.
- Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire ;
- Accompagner des démarches d'excellence plurirégionales conciliant le renforcement économique et la préservation de l'environnement.

Site : [www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr)

## **Annexe 5 : Présentation sommaire des scénarios hydrauliques proposés par la *Démarche de Planification Concertée* et testés**

L'atelier « *Entretien du lit, systèmes de protection et gestion de crise* » du jeudi 5 juillet 2007 a permis d'élaborer les trois scénarios suivants. Ils traduisent les différentes attentes des parties-prenantes.

### **Scénario « un maximum d'eau dans le lit endigué de la Loire » :**

Sept mesures sont proposées :

- Une mesure générale de facilitation des écoulements dans le lit endigué de la Loire par la réouverture des bras secondaires et la suppression de la végétation dans le lit endigué.
- Le rehaussement de la digue de Langeais, il y a en particulier un point bas à supprimer au franchissement de l'A 85.
- Une île doit être dévégétalisée, par contre, il n'est pas pertinent de l'araser complètement.
- Le confortement et rehaussement de points bas sur la digue à l'amont de Rupuanne.
- Le recul de la digue sur 2 km vers l'île St Martin.
- La suppression de la végétation dans le lit du Vieux Cher.
- La remise en état de la levée du Vieux Cher.

### **Scénario « modifications dans les aménagements à la marge, mais entretien du lit plus poussé » :**

- Des renforcements de digues localisés :
  - entre le pont SNCF à Saint-Mars-la-Pile et une entreprise X (environ 200 m) ;
  - entre le pont de Langeais et le bout de l'île attenante ;
  - au lieu-dit « Le Saut » (nom de lieu à vérifier).
- L'aménagement de chemins de service : entre le bourg de Bréhémont et vers l'aval, à St Martin.
- La dévégétalisation, via des activités d'insertion :
  - en aval du pont de la Chapelle ;
  - sur Langeais ;
  - en aval de la levée de Bois Chétif ;
- La surveillance des animaux fouisseurs.
- Une suite au Contrat de Restauration et d'Entretien du Vieux Cher (2007-2012). Si un déclassement se fait au profit des propriétaires riverains, on peut envisager que l'entretien soit porté par la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, étant donné que les communes sont les principales propriétaires du val.
- Le rétablissement des écoulements du Vieux Cher vers l'Indre.
- L'étude de l'ensemble des bardeaux : dans quelle mesure peuvent-ils être déplacés pour laisser s'écouler les eaux ?

Il s'agit aussi de prendre en compte le fait que deux maisons se situent dans le lit endigué : une à proximité des déversoirs et l'autre au lieu-dit de la Fillonerie.

**Scénario « digue du Vieux-Cher restaurée et aménagement d'un exutoire en aval du val de Bréhémont » :**

Les principales mesures envisagées sont :

- La réparation de la digue du Vieux Cher et un inventaire détaillé des points bas.
- La mise en place de clapets anti-retour à Rupuanne.
- La mise en place d'un système d'évacuation de la population en cas de crue par l'A85 : des aménagements sont à prévoir pour permettre de rejoindre l'autoroute à partir des digues.
- Le règlement de la question des vannages au moulin de Rigny-Ussé : pour le moment, le propriétaire du moulin ne répond pas à ses obligations.
- La poursuite de l'entretien du Vieux Cher.
- La mise en place du contrat de restauration entretien de l'Indre.

**Les suites**

A partir de ce travail, une réunion d'atelier a eu lieu en septembre 2007 pour définir les scénarios devant être testés par le modèle hydraulique. Il était important qu'il y ait un accord sur ce point et que les participants à la *Démarche de planification Concertée* ne reviennent pas ensuite en arrière en disant que d'autres mesures devaient être testées.

Les acteurs concernés se réuniront par la suite afin de valider les différentes étapes de l'étude. Les résultats finaux seront présentés sous forme d'une réunion publique.

**Précisions apportées par la DDE et le bureau d'études SOGREAH lors de la réunion du 5 septembre 2007**

Le modèle hydraulique a été créé pour modéliser les écoulements courants. Il a ensuite été calé pour ce qui concerne les débordements dans le val de Bréhémont, à partir des études réalisées sur la Loire Moyenne (données Hydra), et avec plusieurs hypothèses de crues (dont une crue de type crue de 1856). Puis, ce modèle a été validé, en vérifiant l'ajustement des résultats qu'il donne et des mesures réalisées.

Deux thèmes se retrouvent à divers degrés dans les trois scénarios. Le premier thème traite de l'amélioration de l'écoulement dans la Loire pour retarder la période de déversement vers le Val : problématique de remblais à Langeais, végétation, problèmes d'écoulement liés à des digues proches. Le deuxième porte sur la façon de contrôler et d'évacuer les écoulements qui ont lieu dans le val lors d'une crue débordante.

Tous ces points seront pris en compte. Toutefois, la modélisation intervient s'il peut y avoir quantification des effets hydrauliques. Les scénarii proposés sont cohérents, mais il est nécessaire de voir si et en quoi ils améliorent la situation. Ainsi, sur la base de la caractérisation des gains hydrauliques, des décisions devront être prises à partir d'éléments supplémentaires autres que techniques.